



PREREQUIS

Aucun prérequis demandé, cette formation est accessible à toutes personnes.



PUBLIC

Tout public



DUREE

1 jour



TARIF

Inter entreprise :

390 €HT/participant/jour
(un minimum de 4 personnes est nécessaire pour ouvrir la formation)

Intra entreprise :

1200€ HT/jour



MODALITES ET DELAIS D'ACCES

Entrée en formation sur date programmée dès contractualisation

Renseignements :

Entreprendre Conseil

1 rue Boucher de Perthes
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

03.24.33.12.32
contact@entreprendreconseil.com

OBJECTIFS DE LA FORMATION

À l'issue de la formation chacun des participants devra être capable de :

- Définir le cadre juridique de la prévention des risques psychosociaux
- Définir et comprendre les risques psychosociaux
- Mettre en œuvre les étapes de la prévention des risques psychosociaux
- Intégrer les risques psychosociaux dans le document unique des risques psychosociaux
- Mettre en œuvre les étapes de la démarche QVCT

METHODES MOBILISEES

- Apports théoriques et méthodologiques, étude de cas, outils/exercices, questions/réponses et échanges de procédés
- Supports pédagogiques remis aux stagiaires (ressources documentaires)
- Formation en présentiel

MODALITES D'EVALUATION

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques.

ACCESSIBILITE PSH

Nos actions de formation, ainsi que l'accès à nos locaux sont adaptables et accessibles pour les personnes en situation de handicap.

L'accessibilité au PSH est identifiée en amont puis mise en place avant le démarrage de l'action.

Nos consultants s'appuient sur notre "**Guide Handicap et formation**".

Ce guide nous permet d'étudier les différentes situations de handicap et de trouver des outils et moyens pédagogiques adaptés afin de permettre aux personnes concernées de suivre nos prestations/formations dans les meilleures conditions. Lorsque cela s'avère impossible, nous orienterons les concernés vers des organismes appropriés.

VALIDATION

Certificat de réalisation

PROGRAMME

Cadre juridique de la prévention des RPS

- Le contexte sociétal
- Le cadre de la réglementation
- La législation et la jurisprudence

Facteurs de risques

- Le stress
- Les violences
- Le harcèlement moral, le harcèlement sexuel, les agissements sexistes

Prévention des risques psychosociaux

- Les trois niveaux de prévention des RPS
- La démarche de prévention centrée sur le travail et son organisation
- Les circonstances préalables à la démarche de prévention des RPS
- Les principales étapes de la démarche
- Les acteurs internes et externes de la démarche

Intégration des RPS dans le document unique

La démarche QVCT pour prévenir les RPS

Etude de cas

Questions - Réponses